

Valorisons!

L'info des agriculteurs diversifiés

#22
août 2018

SOYONS PRATIQUE

L'accueil familial de personnes âgées ou adultes en situation de handicap à la ferme : ce qu'il faut savoir

Règlement Général de la Protection des Données, passez à l'action

Traçabilité, êtes-vous à jour ?

SOYONS RÉGLO

Étiquetage des denrées alimentaires préemballées : être précis et loyal

Distributeurs automatiques de denrées alimentaires animales : déclarez-vous !

Éleveurs de volailles : modifiez votre stockage

JOUONS COLLECTIFS

« A la rencontre de nos fermes », une Assemblée Générale riche en découvertes

Envie de faire connaître votre exploitation ?

10 ans du réseau anniversaire en dessins

FAISONS AFFAIRE

Week-end Esprits Hauts-de-France, une idée pour votre activité

Etes-vous bien référencé ?

PARTAGEONS NOS EXPÉRIENCES

La formation au numérique au cœur du Grand Hainaut Douaisis

PRENONS DATE

FORMONS-NOUS

SOYONS PRATIQUE

L'accueil familial de personnes âgées ou adultes en situation de handicap à la ferme : ce qu'il faut savoir

L'accueil familial est un accueil au sein de son domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou de personnes adultes en situation de handicap. Pour pouvoir les accueillir à votre domicile, vous devez être agréé par le Conseil Départemental, selon les dispositions de l'article L.441-1 du code de l'action sociale et des familles et vous former.

Concilier l'activité agricole et celle d'accueillant familial

La combinaison du métier d'agriculteur et de celui d'accueillant familial de personnes âgées et handicapées n'est pas forcément aisée. L'accueil au sein d'une famille d'agriculteurs nécessite généralement au couple de repenser l'organisation et la répartition du travail de la ferme en fonction du projet d'accueil envisagé. L'accueil peut être permanent ou temporaire. Cette seconde possibilité peut permettre à une famille d'agriculteurs d'accueillir à des périodes plus creuses pour l'activité agricole ou sur des créneaux particuliers dans la journée (hors temps de traite par exemple). Cet accueil spécifique sur l'exploitation offre des solutions pour soulager les aidants familiaux ou les accueillants familiaux permanents par exemple.

Se former, une étape indispensable

La formation se décline en 3 volets : une formation aux gestes de premiers secours, une formation dite « initiale » d'une durée de 54 heures (dont 12 heures avant le 1^{er} accueil et le reste dans les 24 mois à compter de l'obtention de l'agrément) et une formation continue (durée minimale de 12 heures tous les 5 ans).

Un nouveau label pour les agriculteurs du Nord

Le label « Accueil familial à la ferme » a été développé par les services du pôle autonomie du Département du Nord, de la MSA et de la Chambre d'Agriculture. Pour le solliciter, l'accueillant doit répondre au statut de chef d'exploitation, de conjoint collaborateur, d'associé d'exploitation participant aux travaux, ou de salarié d'exploitation. Les personnes ayant le statut de cotisant solidaire ne sont pas recevables. Ce label « Accueil familial à la ferme » implique **une démarche et un accompagnement spécifiques**. Un diagnostic est fait en vue d'analyser votre situation actuelle et d'évaluer l'éventuelle conciliation des deux activités. Si ce dernier est favorable la demande d'agrément auprès du Pôle autonomie de secteur peut-être effectuée.

Une réunion d'information sur le label « Accueil familial à la ferme » est prévue **le vendredi 9 novembre à 14h à Hazebrouck (sur inscription)**.

> Contact : Valérie LOUCHEZ - 03 21 60 48 80
diversification@agriculture-npdc.fr.



crédit : iStockphoto



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORD-PAS DE CALAIS

Règlement Général de la Protection des Données, passez à l'action

Depuis le 25 mai, le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en application. Il remplace la loi Informatique et libertés de 1978. Il s'impose à toutes les entreprises, qui collectent des données à caractère personnel, et gèrent des fichiers clients/prospects au sein de l'Union européenne.

Son objectif est d'offrir plus de contrôle au consommateur sur l'usage de ses données personnelles. Une donnée à caractère personnel (DCP) est une information qui permet d'identifier une personne physique, directement ou indirectement : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, email... mais aussi une donnée permettant d'établir des profils clients : situation familiale, goûts, CSP...

Les sites de e-commerce sont particulièrement concernés car ils exploitent ces données personnelles. L'envoi de newsletter, l'organisation de jeux concours ou des communications sur les réseaux sociaux, la construction de fichiers clients et de contacts vous conduisent à collecter, à stocker et parfois à exploiter des données relatives aux personnes.

Pour être en règle, la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) associée à Bpifrance ont constitué un guide pratique de sensibilisation au RGPD « les grandes étapes de protection des données » pour accompagner les petites et moyennes entreprises et ont élaboré 3 fiches :

- Fiche 1 : Sachez que faire quand votre entreprise communique et/ou vend en ligne
- Fiche 2 : Améliorez et maîtrisez votre relation client
- Fiche 3 : Protégez les données de vos collaborateurs

Une formation est proposée sur cette thématique par nos services. Pour en savoir plus, consultez le site de la CNIL : www.cnil.fr/fr/rgpd-passer-a-laction



Traçabilité, êtes-vous à jour ?

Le règlement européen CE (178/2002) impose à tout manipulateur de denrées alimentaires d'assurer la traçabilité amont et aval de ses produits, à toutes les étapes de la production et ce jusqu'à la distribution. La traçabilité passe par une bonne gestion administrative de chaque fabrication.

Vous devez attester de la tenue des enregistrements au niveau des intrants, des températures, des dosages et des types de produits de nettoyage, pour ne citer que ces exemples. Il est également essentiel d'assurer et de répertorier les analyses microbiologiques (pour les denrées comme pour les surfaces), à une fréquence cohérente selon le type de denrée. En cas de contrôle, les services de l'état vérifieront que vous êtes capable de présenter immédiatement ces documents avec un bon archivage centralisé. Vous justifierez ainsi de votre capacité à maîtriser le suivi de vos denrées et de vos procédés.

Avec une traçabilité tenue correctement, la gestion des alertes et le rappel de lots sont ainsi facilités. Cela évite également d'englober la totalité de la production avec des pertes supplémentaires inutiles et des suites pénales.

	Traçabilité amont	Traçabilité aval
Définition	Suivi des matières premières et des ingrédients	Suivi des produits finis
A conserver obligatoirement (traçabilité externe)	Nom et adresse des fournisseurs Nature des produits reçus Date de livraison	Nom et adresse des clients Liste des lieux de vente Nature des produits livrés Date de livraison des produits <i>Vente directe au consommateur non concernée</i>
A conserver de façon recommandée (traçabilité interne)	N° de lot Volume ou quantité Description du produit	N° de lot Volume ou quantité Description du produit

> Contact : Marion ANSELIN
03 21 60 48 52

Etiquetage des denrées alimentaires préemballées : être précis et loyal

En 2017, des ajustements réglementaires sont rentrés en application. Les mentions obligatoires sur les produits préemballés sont désormais la dénomination de vente, l'origine si confusion possible et l'origine pour les viandes (lieux d'élevage/d'abattage, avec lieu de naissance pour la viande bovine), la liste des ingrédients (avec les allergènes identifiés et mis en relief) dans l'ordre pondéral décroissant, la quantité nette, la durée de conservation (DLC ou DDM), le numéro de lot, les coordonnées du producteur, l'estampille sanitaire le cas échéant, les conditions particulières de conservation et/ou d'utilisation, la déclaration nutritionnelle (la plupart des produits fermiers étant exemptés) et le titre alcoométrique pour les boissons titrant plus de 1,2% d'alcool.

Ces mentions obligatoires doivent respecter une hauteur de lettres ou de chiffres selon la surface de l'emballage. Pour la vente à distance, ces informations sont obligatoirement fournies avant la conclusion d'achat.

*DLC : Date Limite de Consommation et DDM : Date de Durabilité Minimale



Distributeurs automatiques de denrées alimentaires animales : déclarez-vous !

L'installation d'un distributeur automatique pour vendre des denrées animales ou d'origine animale requiert d'identifier son implantation au même titre qu'un point de vente ou la vente sur marchés de denrées animales.

Mettez à jour votre Cerfa n° 13984*03, déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origine animale en cochant ce nouveau mode de commercialisation. La déclaration peut aussi se faire en ligne directement sur le site du Ministère de l'Agriculture.

www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr, rubrique entreprise agroalimentaire et commerce de bouche



Eleveurs de volailles : modifiez votre stockage

L'arrêté du 5 juin 2018 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant, précise désormais que le stockage des cadavres de volailles doit être effectué **au froid négatif** dans des récipients étanches avant enlèvement par l'équarissage...



> Contact : Marion ANSELIN
03 21 60 48 52

« A la rencontre de nos fermes », une Assemblée Générale riche en découvertes

L'Assemblée Générale (12 mars) a permis, grâce à des témoignages d'adhérents, de découvrir leurs activités : **Anniversaires, Vacances d'enfants à la ferme, Médiation animale...** ainsi que les nouvelles installations de Charles et Francine BUISINE, adhérents Bienvenue à la ferme, à savoir une salle de réunion liée à l'activité « ferme de découverte » et deux roulotte, louées en qualité d'« hébergements insolites ».

A cette occasion, la nouvelle stratégie du réseau Bienvenue à la Ferme a été dévoilée. Le réseau se structure désormais en deux thématiques : « **MANGEZ fermier** » regroupant les activités de vente de produits fermiers, et « **VIVEZ fermier** » davantage destiné aux activités de séjours, loisirs et restauration.



Quant à l'invitation: « **Venez nous voir** », elle traduit une promesse commune : celle de la transparence.

> Contact : Sylvie CAFFIER
03 20 88 67 17



Venez NOUS VOIR

Envie de faire connaître votre exploitation ?

Plusieurs adhérents du réseau Bienvenue à la Ferme ont profité de la période estivale pour faire découvrir autrement leurs productions et leur exploitation. En juillet et août, à l'occasion **des Jueidis de l'été***, 17 agriculteurs du réseau Bienvenue à la Ferme Hauts-de-France ont ainsi proposé des visites, animations et dégustations dans leurs fermes.



Cet automne, une nouvelle opération « **Automne à la ferme** » réservée aux adhérents Bienvenue à la Ferme vous permettra là encore de rencontrer de nouveaux clients, de faire parler de vous et de partager votre passion au grand public. Pour y participer, il vous suffit de proposer une animation (visite, portes ouvertes, soins aux animaux, fabrication de pain...) pendant une journée ou un week-end, entre le 21 septembre et le 30 novembre. Comme pour les jeudis de Bienvenue à la Ferme, l'événement bénéficiera d'une communication locale et nationale d'envergure. N'hésitez plus !

VOUS AVEZ ENVIE DE FAIRE CONNAÎTRE VOTRE FERME ?
DE LA RENDRE PLUS DYNAMIQUE ?
DE CRÉER DU LIEN AVEC LE PUBLIC ?

Opération : Automne à la Ferme est financée grâce au recensement de nouveaux clients potentiels, de faire parler de vous tout au long de l'année.
Pour participer il vous suffit de proposer une animation gratuite ou non, collective ou individuelle, durant les Jueidis de l'été (du 21 septembre au 30 novembre) dans un espace de 1000m² environ (des visites, portes ouvertes, soins aux animaux, conférences de table, fabrication de pain, ateliers ludiques, etc.).
Contrepartie pour les agriculteurs adhérents : l'événement bénéficiera d'une communication locale et nationale.
* Remarque : à l'issue de la période estivale.
* Révisé sur la base de Bienvenue à la Ferme, les sites gratuits en sur les réseaux sociaux.
Chaque diplôme vous sera remis en version imprimée distribuée aux offices de tourisme.
(Geste réservé à un nombre de participants suffisant)
Merci de vous inscrire via le questionnaire ci-joint
Inscription avant le 31 août 2018

> Contact : Sylvie CAFFIER
03 20 88 67 17

*www.bienvenue-a-la-ferme.com/hautsdefrance
3000 dépliant diffusés dans le Nord et le Pas-de-Calais

10 ans du réseau anniversaire en dessins

Depuis le 1^{er} avril et jusqu'au 31 octobre, les enfants âgés de 4 à 11 ans sont invités à dessiner leur anniversaire à la ferme. Proposé par le réseau Anniversaire à la Ferme regroupant 27 exploitations agricoles du Nord et du Pas-de-Calais, le concours « Dessine une ferme en fête » doit mettre en scène 10 éléments différents d'une exploitation agricole : matériels agricoles, animaux de la ferme, cultures...

Une animation idéale **pour valoriser le réseau et faire découvrir au grand public les réalités du métier d'agriculteur**. L'an dernier, 150 dessinateurs en herbe y ont participé. Pour fêter les 10 ans d'existence du réseau, l'ambition serait de doubler le nombre de participants. On compte sur vous !

> Contact : Valérie LOUCHEZ
03 21 60 48 80

- > **Mûrir son projet d'installation en agriculture** : 13 et 27 septembre
- > **Maîtriser son projet de diversification agricole** : 18, 25 septembre et 2 octobre
- > **Réaliser une étude de marché : outils et méthodes** : 20 septembre et 4 octobre
- > **Biosécurité en élevage de volailles** : 25 ou 26 septembre
- > **Optimiser ses ventes en circuits courts** : 8 et 22 octobre
- > **Transformer ses fruits à la ferme** : 15 et 16 octobre
- > **Transformer ses légumes à la ferme** : 17 et 18 octobre
- > **Savoir construire la visibilité de son activité de diversification sur le net : réseaux sociaux et autres moyens** : 6 et 20 novembre
- > **Apprendre à optimiser le référencement et le positionnement de son site internet** : 12 novembre
- > **Apprendre à organiser une chasse aux œufs à la ferme** : 13 novembre

Inscriptions : Vanessa Hucke au 03 62 61 42 33 ou diversification@agriculture-npdc.fr

PRENONS DATE

- **Ferme en ville**
31 août, 1 et 2 septembre, parking Roosevelt, Maubeuge
- **Concours général agricole 2019**
Inscription dès le 1^{er} septembre sur www.concours-agricole.com
- **Foire d'Hazebrouck**
7 au 9 septembre, Hazebrouck
- **Fête du Parc Caps et Marais**
9 septembre, Wimille
- **Les « RENDEZ-VOUS AGRI-RURALE DE L'INNOVATION » : réglementation de la signalétique touristique**
10 septembre, Nœux les Mines
- **Fête du lait**
16 septembre, Le Quesnoy
- **Food creativ : résultats du concours**
27 septembre, Lille

66 %

c'est le pourcentage d'agriculteurs* qui ne calculent pas leurs coûts logistiques. La rentabilité commerciale est donc impactée et mérite d'être réintégrée dans le prix de revient du produit.

(*source : enquête réalisée dans le cadre du projet de recherche Allocirco)

Week-end Esprits Hauts-de-France, une idée pour votre activité

Depuis près d'un an, la plateforme couvre **les territoires du Nord et du Pas-de-Calais** et permet aux clients de trouver le bon séjour, hors des sentiers battus pour se ressourcer.

A ce jour, plus de **30 offres de week-end** sont proposées dans les deux départements où la personnalisation de l'offre est le maître-mot sous l'angle : **faites vous du bien !** Week-end au grand air en famille ou week-end insolite, week-end détente et nature à deux ou entre amis, et si votre activité touristique bénéficierait de ce référencement ? Rapprochez-vous de votre office de tourisme

ou de l'Agence de Développement de Réservation Touristique pour bâtir avec eux une offre innovante et confidentielle.



www.weekend-esprithautsdefrance.com

Etes-vous bien référencé ?

Depuis 2014, le site www.ouacheterlocal.fr, animé par la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais et soutenu par le Conseil régional, référence gratuitement les agriculteurs qui vendent leurs produits en circuit court. Son objectif : **faciliter les recherches des consommateurs** et leur permettre de trouver rapidement des produits locaux au plus près de chez eux, que ce soit dans le Nord ou le Pas-de-Calais. A ce jour, **850 agriculteurs et 1 100 points de vente** y sont répertoriés.

Vérifiez dès aujourd'hui votre référencement et les informations qui vous concernent : www.ouacheterlocal.fr. En cas d'absence ou d'erreurs, contactez-nous !



Trouvez les produits des fermes du Nord et du Pas-de-Calais

> Contact : Claire TREMOULIERE
06 85 04 78 06

La formation au numérique au cœur du Grand Hainaut Douaisis

Dans ce territoire périurbain à fort potentiel touristique, la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais s'est engagée à accompagner les chefs d'exploitation et leurs salariés souhaitant **booster le développement de leur activité de diversification**. Pour familiariser les entreprises agricoles avec les nouveaux outils numériques et assurer une présence efficace sur Internet, un programme de formations ciblées* a été mis en place.

Dès le mois de juin, un groupe de 7 exploitants s'est mis à la page en publiant des informations via des Facebook professionnels. L'enthousiasme des participants incite à poursuivre l'action en proposant des thématiques complémentaires. Ainsi, des sessions de formation sont déjà prévues pour les mois d'octobre, novembre et décembre, à savoir :

- **Préparer, créer, gérer, animer, optimiser et référencer un site vitrine** sans connaissance en programmation informatique ;
- Mettre une exploitation agricole en **conformité** avec le Règlement Européen Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- **Vendre** à la Restauration Hors Domicile via l'outil APPROLOCAL.

*Ces formations peuvent être prises en charge dans le cadre de l'Action Territoriale Emploi et Compétences Grand Hainaut Douaisis, mise en œuvre par l'Etat et destinée à favoriser le développement des compétences au sein des TPE/PME.

> Contact : Lucie LALY
06 81 27 46 12

A VOTRE SERVICE

Les équipes diversification des Chambres d'Agriculture des Hauts-de-France mutualisent et enrichissent leurs compétences pour toujours mieux vous informer. Ainsi, dès cet automne, votre bulletin se transforme et devient « **Valorisons ! L'essentiel de la Diversification en Hauts-de-France** ». A bientôt pour ce nouveau numéro plein de surprises !